



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 67616

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'état d'avancement du projet de réforme des soins dentaires suite à la publication récente du rapport de M. Yahiel, inspecteur général des affaires sociales. Si les chirurgiens dentistes ont réservé un bon accueil aux propositions faites dans ce rapport, ils attendent désormais des propositions concrètes et un financement de celles-ci à la hauteur des enjeux. Ils considèrent que la réforme doit comporter deux volets. Le premier doit permettre le maintien du bon état de santé bucco-dentaire pour la population dont la situation n'est pas actuellement critique par des actions de prévention et d'éducation. Le second volet de la réforme doit concerner en priorité les patients qui renoncent trop souvent aux soins dentaires en raison de leur prise en charge insuffisante par la sécurité sociale et dont il est urgent désormais de rétablir la bonne santé dentaire afin qu'ils ne développent pas ultérieurement d'autres pathologies. Les professionnels concernés ont établi, à cet effet, une liste d'actes qui pourraient constituer le « panier » d'une première étape afin de répondre à l'urgence. Il lui demande quelle suite elle entend donner aux attentes des chirurgiens dentistes rejoints en cela par les patients pour une meilleure prise en charge des soins dentaires ainsi que pour la mise en oeuvre d'un nouveau cadre d'exercice pour ces professionnels privilégiant la réalisation de soins précoces et les actes de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67616

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5883